



LA PROTECTION SOCIALE EN BELGIQUE



DONNÉES SESPROS 2021



Service public fédéral
Sécurité sociale

.be







La pandémie de COVID-19 a plongé le monde entier dans une crise sanitaire sans précédent. La Belgique, à l'instar de plusieurs autres pays du monde, a fait face à de nouveaux défis inhérents à cette crise. 2021 a connu des vagues de recrudescence de la crise sanitaire, suivies, plus tard, par une crise économique caractérisée par une forte inflation en 2022, elle-même influencée par des facteurs tels que la guerre en Ukraine et l'augmentation des prix de l'énergie. Ces développements ont eu des répercussions significatives sur les systèmes socio-économiques qui ont maintenu la pression sur la protection sociale.

Dans ce contexte évolutif, la présente édition de la brochure SESPROS offre un aperçu des tendances de la protection sociale en Belgique et en Europe. La première partie examine les données statistiques SESPROS de la Belgique pour l'année 2021, tout en fournissant des estimations provisoires pour l'année 2022, établies dans le cadre de l'exercice des « *Early estimates* » d'Eurostat.

En 2021, les dépenses de protection sociale en Belgique ont enregistré une légère augmentation en termes nominaux, marquée principalement par une croissance dans les fonctions « *Maladie/Soins de santé* », « *Invalidité* », et « *Vieillesse* », tandis qu'une diminution était observée pour les fonctions « *Chômage* » et « *Exclusion sociale* ». Cette évolution était en grande partie attribuée à la fin progressive de la crise sanitaire, qui a également influencé les recettes de la protection sociale.

Bien que les recettes aient globalement augmenté également en 2021, les contributions publiques ont diminué par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique par la levée de certaines mesures gouvernementales en réponse à la maîtrise de la crise sanitaire. Cependant, l'année 2022 a vu la mise en place de mesures spécifiques pour faire face à l'impact de la crise énergétique, entraînant une nouvelle pression sur le système de protection sociale.

L'inflation importante qui a résulté de cette crise n'avait plus été constatée depuis de nombreuses années. Ceci a entraîné une forte pression additionnelle sur le système de sécurité sociale en Belgique en 2022, tout comme dans les autres pays de l'UE.

Selon les premières estimations pour 2022, les dépenses de prestations sociales devraient connaître une augmentation de 6,29 %, principalement en raison de l'inflation élevée qui est en Belgique en partie alimentée par l'indexation automatique des prestations sociales. En effet, en raison de l'inflation élevée, l'indice pivot a été dépassé à cinq reprises au cours de l'année 2022, ce qui a entraîné l'indexation automatique des prestations sociales. Les dépenses liées à la fonction chômage devraient toutefois diminuer de 17,88 %, reflétant la diminution du nombre de bénéficiaires du chômage temporaire (corona) et la réduction des dépenses liées au droit passerelle de crise pour les indépendants.



Dans la deuxième partie de cette brochure, nous comparons les données de l'année 2020 avec celles des autres États membres de l'Union européenne pour offrir une perspective plus large sur les défis communs des États membres face à la crise sanitaire. Nous y présentons également un aperçu des évolutions rapportées dans le cadre des « *Early estimates* » susmentionnées.

Cette publication vise à être une source informative et concise sur la protection sociale en Belgique et en Europe, recueillant des données essentielles auprès de nos partenaires pour répondre à nos obligations internationales de rapportage. Nous espérons que cette brochure suscitera votre intérêt et vous offrira une compréhension approfondie des dynamiques complexes qui ont marqué les années 2020 et 2021.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir à lire cette brochure.

PRÉAMBULE

Peter Samyn
Président
SPF Sécurité sociale

SOMMAIRE

Préambule	4
Sommaire	6
1. Données de protection sociale de la Belgique en 2021	8
A) Recettes de protection sociale	8
B) Dépenses de protection sociale	10
C) Prestations sociales par risque	11
D) Types de prestations sociales	13
E) Les données statistiques SESPROS de l'année 2022 « <i>EARLY - ESTIMATES</i> »	15
2. Comparaison avec les autres Etats de l'Union Européenne	16
A) Les recettes de protection sociale dans l'Union Européenne	17
B) Les dépenses de protection sociale dans l'Union Européenne	20
C) Les prestations sociales par risque dans l'Union Européenne	22
D) Early estimaties – prestations sociales à la suite de la crise du Covid	26
Abréviations	30
Liste des tableaux	31
Liste des figures	31
Bibliographie	31
Websites	31

COMMUNITY



1. Données de protection sociale de la Belgique en 2021

Le produit intérieur brut (PIB) de l'année 2021 pour la Belgique s'élevait à 507.929,6 millions d'euros, alors qu'en 2020 il s'élevait à 460.747,7 millions d'euros (données Eurostat mise à jour le 7/12/2023).

La crise du COVID-19 et les mesures sanitaires y afférentes ont durement impacté l'économie belge. Ainsi, l'année 2020 a connu une forte baisse du PIB, mais celui-ci s'est redressé en 2021.

Il est à noter que pour l'année 2021, certaines données concernant certains régimes ne nous ont pas été fournies dans le cadre de l'exercice Sespros. Celles-ci n'ont pas été estimées (elles ne représentent toutefois qu'une part infime dans le total des données).

A) Recettes de protection sociale

Tableau 1 : Montants des recettes de protection sociale de la Belgique en 2021

	En millions d'euros	En % du PIB	En % du TRS ¹
Contributions Employeurs	56.559,50	11,14	35,84
Contributions Personnes protégées	29.133,79	5,74	18,46
Contributions Publiques	68.897,13	13,56	43,66
Autres recettes	3.226,66	0,64	2,04
Total recettes	157.817,08	31,07	100,00

Source : SPF Sécurité sociale

Le tableau 1 montre qu'en 2021, les contributions publiques représentaient la part prépondérante des recettes de la protection sociale, représentant 43,66 % du TRS. Bien que les contributions publiques demeurent sensiblement plus élevées qu'avant la crise sanitaire, elles connaissent une diminution par rapport à 2020, où elles représentaient 45,42 % du TRS². Cette diminution est due à l'atténuation progressive de la crise sanitaire, pendant laquelle les mesures de protection ont été financées par le biais de contributions publiques.

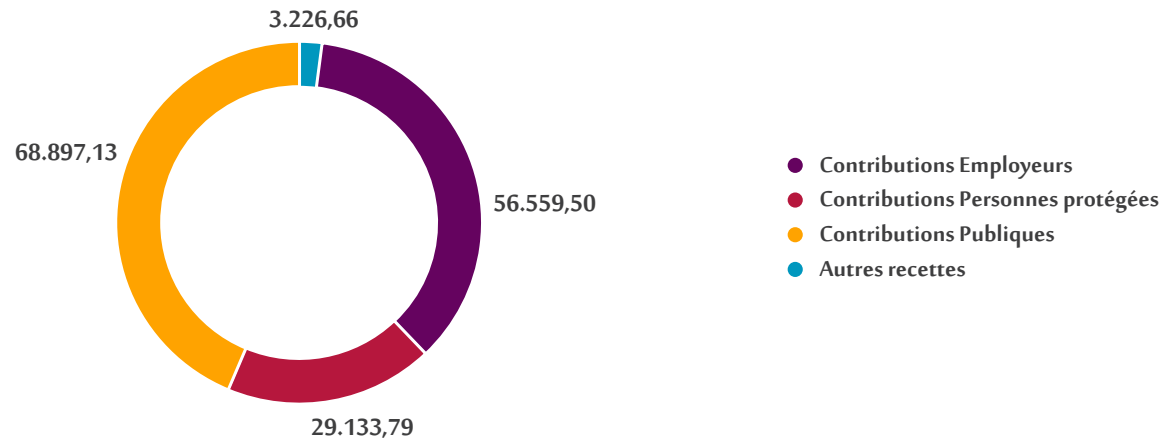
1 TRS : Total des recettes sociales

2 Source : Eurostat

En combinant les contributions des employeurs et les contributions des personnes protégées, celles-ci représentent 54,30 % du financement de la protection sociale en Belgique (35,84 % pour les employeurs et 18,46 % pour les personnes protégées).

Les autres recettes représentent 2,04 % du total des recettes de la protection sociale.

Figure 1 : Répartition des recettes de protection sociale en 2021 (en millions d'euros)



Source : SPF Sécurité sociale

B) Dépenses de protection sociale

Tableau 2 : Dépenses de protection sociale de la Belgique en 2021

	En millions d'euros	En % du PIB	En % du TDS ³
Prestations sociales	145.292,86	28,60	95,34
Dépenses de fonctionnement	5.425,15	1,07	3,56
Autres dépenses	1.678,80	0,33	1,10
Total dépenses	152.396,80	30,00	100,00

Source : SPF Sécurité sociale

Le tableau 2 nous montre que les prestations sociales représentent la partie la plus importante des dépenses de protection sociale. En 2021, elles représentaient 95,34% des dépenses sociales. Les dépenses de fonctionnement et autres dépenses représentaient respectivement 3,56 % et 1,10 % du total des dépenses. La répartition entre les différents types de dépenses par rapport au total des dépenses sociales est restée relativement stable par rapport aux années antérieures.

En 2021, bien que les dépenses de protection sociale aient augmenté en termes nominaux par rapport à 2020 (150,5 milliards d'euros), à l'inverse, leur poids global par rapport au PIB a diminué. Avec une croissance économique plus importante que celle des dépenses de protection sociale en 2021, la part des dépenses sociales dans le PIB a régressé, passant de 32,67 % en 2020 à 30,00 % en 2021.

³ TDS : Total des dépenses sociales

C) Prestations sociales par risque

Tableau 3 : Montants des prestations sociales par risque en 2021

Risques	En millions d'euros	En % du PIB	En % du TPS ⁴
Maladie	41.542,32	8,18	28,59
Invalidité	13.363,93	2,63	9,20
Vieillesse	57.449,79	11,31	39,54
Survie	7.921,39	1,56	5,45
Famille	10.696,52	2,11	7,36
Chômage	9.720,08	1,91	6,69
Logement	1.177,52	0,23	0,81
Exclusion sociale	3.421,32	0,67	2,35
Total	145.292,86	28,60	100,00

Source : SPF Sécurité sociale

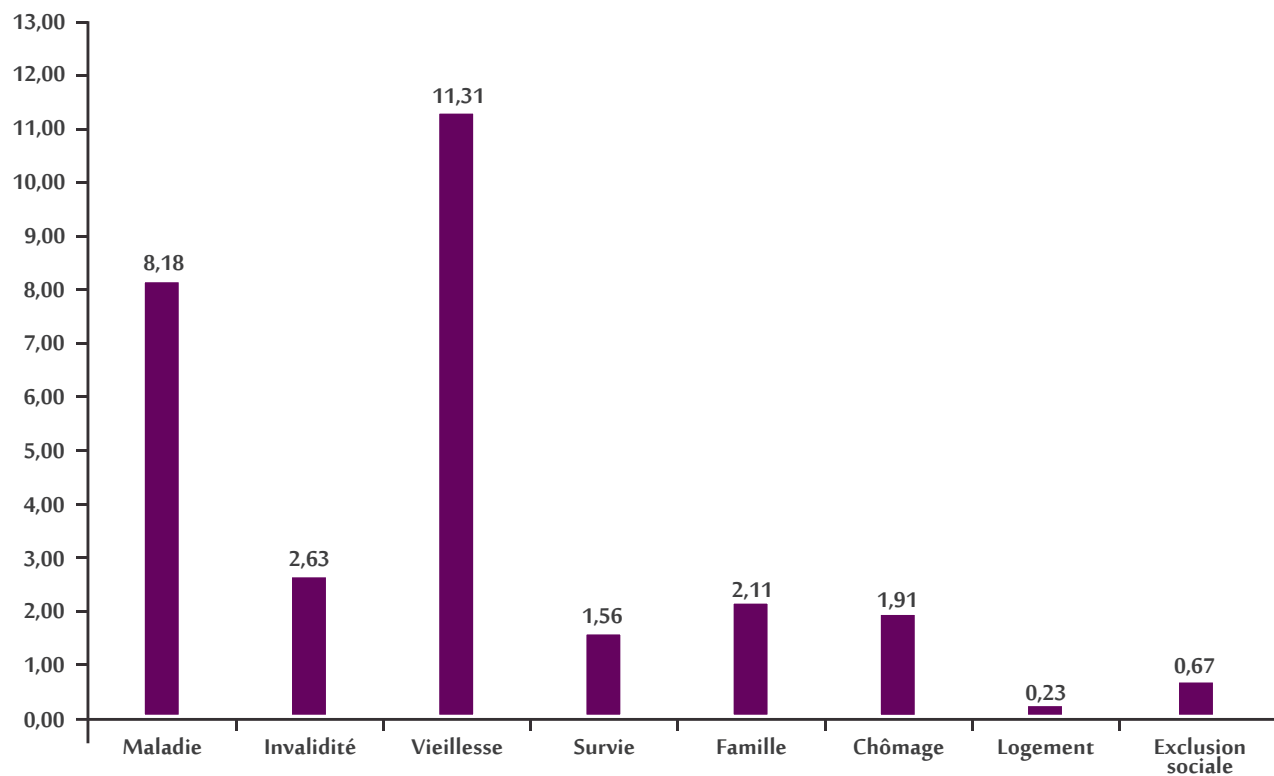
Le tableau 3 montre l'importance des fonctions « Vieillesse » et « Maladie/Soins de santé » pour la protection sociale. Elles représentent respectivement 39,54 % et 28,59 % des dépenses de prestations sociales.

Pour presque toutes les fonctions (à l'exception des fonctions « Chômage » et « Exclusion sociale »), les dépenses ont augmenté en 2021. La diminution des prestations des fonctions « Chômage » et « Exclusion sociale » s'explique en grande partie par la fin progressive de la crise sanitaire.

Par rapport à 2020, la part de la fonction « Chômage » a connu une forte baisse en 2021 (de 9,07 % à 6,69 %). Cette baisse est principalement due à la diminution du nombre de bénéficiaires du chômage temporaire accordé pendant la crise sanitaire et à une diminution des dépenses liées au droit passerelle de crise mis en place pour les indépendants. La part de la fonction « Maladie/Soins de santé » a quant à elle connu une forte augmentation en 2021 par rapport à 2020 (de 26,52 % à 28,59 %). Celle-ci s'explique en partie par le rattrapage des soins de santé différés et par le remboursement d'allocations spécifiques liées à la crise sanitaire.

L'importance en termes relatifs des autres prestations sociales reste similaire à celle des années précédentes.

⁴ TPS : Total des prestations sociales

**Figure 2 : Risques sociaux en pourcentage du PIB en 2021**

Source : SPF Sécurité sociale

La figure 2 représente les huit risques sociaux (fonctions) classés selon la méthodologie SESPROS, en pourcentage du PIB. Ce sont les fonctions « Logement » et « Exclusion sociale » qui obtiennent les pourcentages les plus faibles, soit respectivement 0,23 % et 0,67 % du PIB, tandis que les fonctions « Vieillesse » et « Maladie/ Soins de santé » représentent les pourcentages les plus élevés, soit respectivement 11,31 % et 8,18 % du PIB.

D) Types de prestations sociales

Selon la méthodologie SESPROS, les prestations sociales se classent en deux types de prestations : les prestations en espèces et les prestations en nature.

- **Une prestation en espèces** est une prestation qui est versée en espèces et qui n'exige pas de preuve des dépenses effectives du bénéficiaire. Par exemple les congés payés de maladie, les paiements des pensions de vieillesse, ...
- **Une prestation en nature** est une prestation accordée sous forme de biens ou de services. Les remboursements de notre assurance 'soins de santé' seront donc considérés comme des prestations en nature. Parmi les prestations en nature, nous trouverons par exemple : les aides pour l'assistance dans les tâches de la vie quotidienne des personnes âgées, les aides pour le logement, ...

Tableau 4 : Prestations en espèces et en nature en 2021

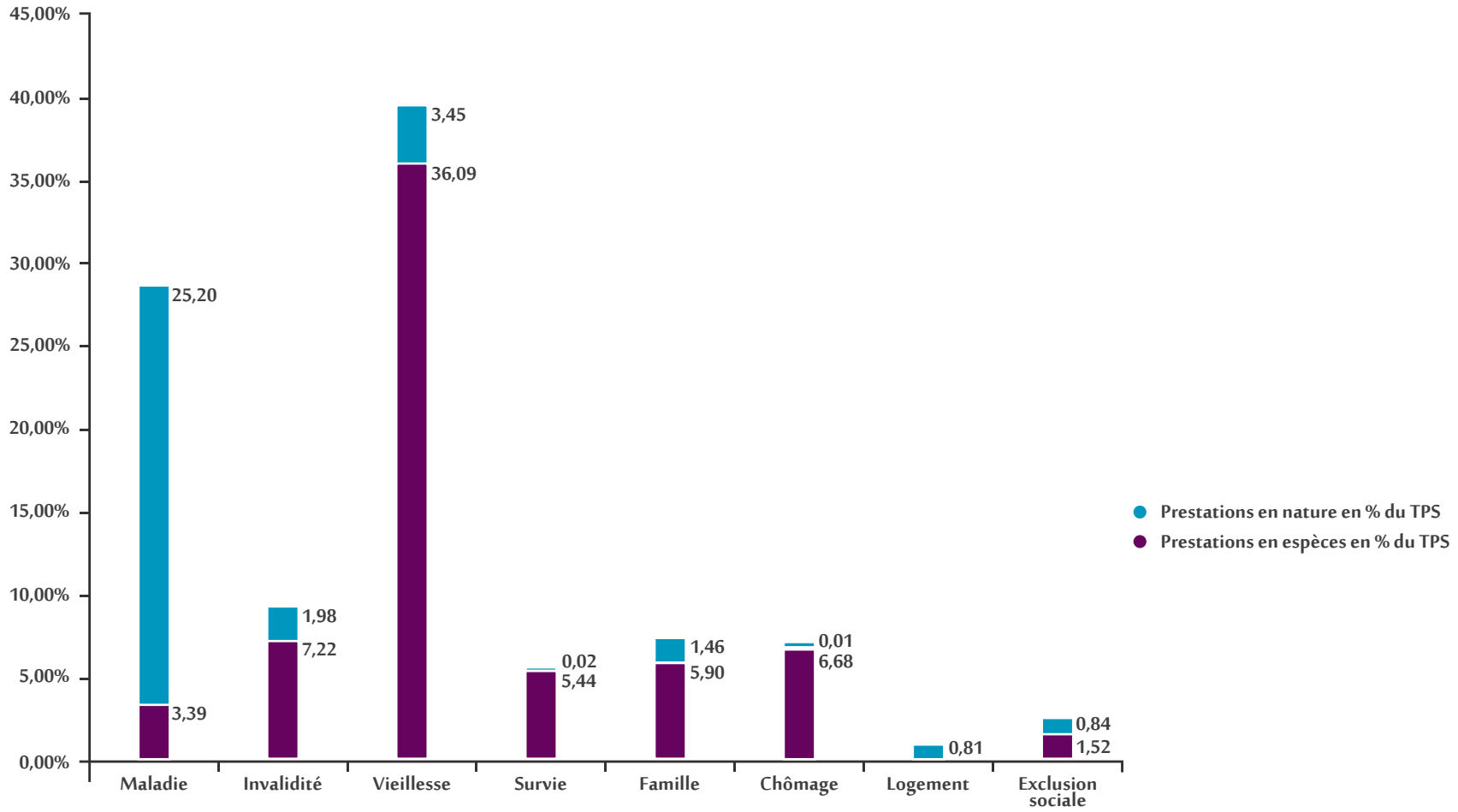
Risques	Prestations en espèces (en millions d'euros)	Prestations en espèces en % du TPS	Prestations en nature (en millions d'euros)	Prestations en nature en % du TPS
Maladie	4.928,93	3,39	36.613,38	25,20
Invalidité	10.492,07	7,22	2.871,86	1,98
Vieillesse	52.430,96	36,09	5.018,83	3,45
Survie	7.899,21	5,44	22,17	0,02
Famille	8.570,72	5,90	2.125,79	1,46
Chômage	9.710,06	6,68	10,02	0,01
Logement		0,00	1.177,52	0,81
Exclusion sociale	2.206,86	1,52	1.214,45	0,84
Total	96.238,81	66,24	49.054,02	33,76

Source : SPF Sécurité sociale

En Belgique, les prestations sociales sont principalement considérées comme des prestations en espèces. En 2021, celles-ci représentaient 66,24 % de l'ensemble des prestations de protection sociale (36,09 % pour les pensions de vieillesse, 7,22 % pour l'invalidité, 6,68 % pour le chômage et 16,25 % pour les autres prestations en espèces). Les prestations en nature représentaient 33,76 % du total des prestations sociales (25,20 % pour la fonction Maladie / Soins de santé et 8,57 % pour les autres prestations en nature). Le rapport entre les prestations en espèces et les prestations en nature reste relativement stable en 2021 par rapport aux années précédentes, et ce malgré la crise sanitaire COVID-19.



Figure 3 : Part des prestations en espèces et en nature (en % du total des prestations sociales) en 2021



Source : SPF Sécurité sociale

E) Les données statistiques SESPROS de l'année 2022 « Early estimates »

Pour l'année de référence 2022, plusieurs États membres réalisent dans le cadre du rapportage des statistiques SESPROS, un exercice intitulé « Early estimates ». Celui-ci est réalisé sur une base volontaire par les États membres, dont la Belgique, et consiste à fournir les premières estimations (ou estimations provisoires) des données sur les dépenses de protection sociale par fonction. Ces données sont uniquement fournies au niveau agrégé. Il s'agit uniquement des prestations sociales au niveau total pour chacune des fonctions. Elles ne contiennent donc pas le même niveau de détail que celui couvert par l'exercice obligatoire du système central de SESPROS.

Bien que ces premières estimations soient fournies à un niveau agrégé, elles présentent l'avantage d'être disponibles presque un an plus tôt que les données régulières et fournissent une première indication sur l'évolution des dépenses de protection sociale, même si c'est avec un certain niveau d'incertitude.

Tableau 5 : Prestations sociales de 2017 à 2022 (en millions d'euros)

Risques	2017	2018	2019	2020	2021	Early estimates 2022	Variation 2022 - 2021
Maladie	32.597,99	33.934,16	35.710,57	38.159,82	41.542,32	43.065,01	3,67%
Invalidité	10.526,96	11.283,64	12.124,13	12.651,33	13.363,93	14.938,23	11,78%
Vieillesse	48.617,54	50.807,43	52.831,85	55.999,93	57.449,79	63.387,06	10,33%
Survie	7.864,64	7.914,09	8.433,62	7.944,29	7.921,39	8.611,22	8,71%
Famille	9.200,79	9.388,55	9.882,15	10.565,32	10.696,52	11.769,04	10,03%
Chômage	8.308,46	8.068,71	7.162,34	13.048,94	9.720,08	7.981,73	-17,88%
Logement	1.077,16	1.053,9	1.125,54	1.076,64	1.177,52	1.122,73	-4,65%
Exclusion sociale	3.074,21	3.254,14	3.392,34	4.433,77	3.421,32	3.551,54	3,81%
Total	121.267,75	125.704,62	130.662,54	143.880,04	145.292,87	154.426,54	6,29%

Source : SPF Sécurité sociale

Le tableau ci-dessus nous montre que selon les estimations établies pour l'année 2022, les prestations sociales augmenteraient de 6,29 % par rapport à 2021, et ce, malgré une baisse de certaines prestations en 2021 due à l'atténuation progressive de la crise sanitaire. Cette augmentation est en grande partie imputable au pic d'inflation survenu en 2022 en raison de la crise énergétique. Cet événement aura un impact significatif sur l'augmentation de certaines prestations sociales au cours de cette période.

Les estimations pour 2022 indiquent une augmentation substantielle des fonctions « Invalidité », « Vieillesse » et « Survie » de 11,78 %, 10,33 % et 8,71 % respectivement. Cette hausse significative est largement attribuable à l'inflation et aux indexations automatiques de 2 % appliquées aux pensions, à l'invalidité et aux autres prestations sociales lorsque l'indice pivot est dépassé⁵.

Pour ce qui concerne la fonction « Famille », une augmentation de 10,03% est attendue. L'indexation automatique des allocations familiales a été un facteur déterminant dans cette augmentation, sauf pour la Flandre qui, bien qu'elle ne bénéficie pas d'une indexation automatique, a mis en œuvre d'autres mesures pour atténuer partiellement les effets de l'inflation. Par exemple, l'indexation annuelle fixe de 1 % a été portée à 2 % en 2022, et un supplément unique de 100 euros a été accordé aux enfants éligibles à une allocation sociale.

En outre, les prévisions suggèrent que les dépenses liées à la fonction « Chômage » continueront de diminuer en 2022 par rapport à 2021. Cette baisse découle d'une diminution significative du chômage temporaire, initialement créé en réponse à la crise sanitaire et maintenu lors de la crise énergétique subséquente. Parallèlement, le marché du travail a été préservé, contribuant également à la baisse du chômage complet.

⁵ L'indexation automatique, basée sur l'indice pivot, un indicateur clé des prix à la consommation, joue un rôle crucial dans l'ajustement périodique des prestations sociales en Belgique. Lorsque l'indice pivot est franchi au cours d'un mois donné, les prestations sociales augmentent automatiquement de 2 % le mois suivant.

2. Comparaison avec les autres Etats de l'Union Européenne

Dans ce chapitre, nous vous exposons les chiffres fournis par les États membres à Eurostat, lesquels portent sur l'année 2020, englobant ainsi le pic de la crise sanitaire. Cette année particulière sera donc examinée dans cette section de la brochure, permettant une analyse de l'impact de la crise sur la Belgique et d'autres États membres de l'Union européenne.

Pour la Belgique, nous avons utilisé les données les plus récentes disponibles, tandis que pour les autres pays, nous avons recouru aux données les plus récentes publiées par Eurostat au moment de la rédaction de cette brochure (données extraites de la base de données d'Eurostat le 11 décembre 2023).

Il est essentiel de souligner que les chiffres présentés sont des données brutes, excluant ainsi tout ajustement pour les déductions fiscales ou autres prélèvements obligatoires dus par les bénéficiaires. Cette absence d'ajustement nous amène à avertir les utilisateurs des données contre toute conclusion hâtive, car l'utilisation de données brutes peut potentiellement entraîner des interprétations biaisées des résultats d'analyses.

Les prestations de protection sociale versées aux bénéficiaires peuvent prendre de nombreuses formes. Dans le cadre de SESPROS, seules les catégories de prestations suivantes sont retenues :

- paiements en espèces aux personnes protégées ;
- remboursement des dépenses faites par les personnes protégées ;
- biens et services fournis directement aux personnes protégées.

Il s'agit donc d'avantages directs dans la mesure où ils impliquent une augmentation directe du revenu disponible des bénéficiaires.

A) Les recettes de protection sociale dans l'Union Européenne

Pour des raisons de lisibilité, nous ne présenterons pas les informations sur l'ensemble des pays pour lesquels les statistiques de protection sociale sont disponibles. Nous nous limiterons à une sélection parmi ces pays.

Les informations complètes peuvent être consultées sur le site d'Eurostat (<http://ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database>).

Tableau 6 : Recettes de protection sociale par type en % du PIB et en % du total des recettes (TRS) en 2020

	Contributions Employeurs		Contributions Personnes protégées		Contributions Publiques		Autres recettes		Total	
	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En millions d'euros
EU27	10,68	33,52	6,53	20,50	13,59	42,79	1,02	3,19	31,87	4.292.653,07
BE	11,76	34,71	6,09	17,96	15,39	45,42	0,65	1,91	33,88	156.123,64
DK	4,22	11,57	2,94	8,06	28,52	78,22	0,78	2,15	36,46	113.526,50
DE	11,50	34,20	10,02	29,79	11,58	34,45	0,52	1,56	33,62	1.144.404,82
IE	3,60	24,20	1,80	12,09	9,28	62,44	0,19	1,26	14,87	55.791,28
ES	11,61	41,12	3,11	11,02	13,11	46,41	0,41	1,44	28,24	316.012,04
FR	13,14	36,24	5,72	15,78	16,43	45,34	0,95	2,63	36,25	840.194,12
IT	11,11	31,80	4,77	13,64	18,51	52,97	0,55	1,58	34,94	580.368,00
LU	6,39	24,87	6,07	23,64	12,48	48,61	0,74	2,88	25,67	16.565,32
NL	10,67	28,90	10,16	27,53	11,32	30,65	4,77	12,92	36,91	294.023,00
FI	9,17	28,96	4,81	15,20	16,23	51,24	1,46	4,60	31,67	75.383,38
SE	11,44	36,91	2,81	9,08	16,24	52,39	0,50	1,63	30,99	148.936,94

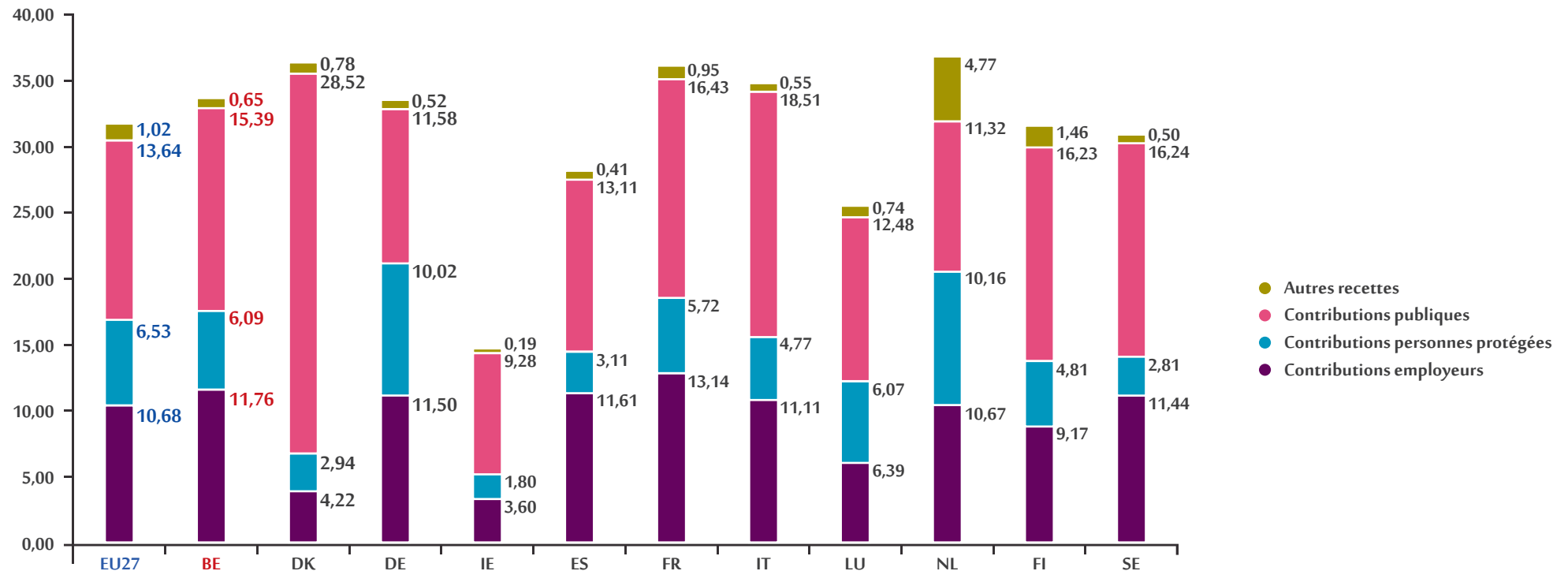
Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

En 2020, les contributions sociales étaient la principale source de financement de la protection sociale dans l'UE (54,02% des recettes totales pour l'UE27). En Belgique, les contributions sociales à charge des employeurs sont supérieures à la moyenne européenne : 34,71% des recettes sociales totales pour la Belgique contre 33,52% des recettes sociales totales pour l'UE27. En ce qui concerne les contributions des personnes protégées, les chiffres de la Belgique sont inférieurs à la moyenne européenne (17,96% pour la Belgique contre 20,50% des recettes totales de la protection sociale pour l'UE27). Les contributions publiques de la Belgique dépassent la moyenne européenne en 2020 (45,42% pour la Belgique contre 42,79% des recettes totales de la protection sociale pour l'UE27).

Bien que l'augmentation de la part des contributions publiques dans le total des recettes soit remarquable en Belgique, passant de 39,95% en 2019 à 45,42% en 2020, cette tendance n'est pas exclusive à la Belgique ; dans la plupart des pays européens, les contributions publiques ont également augmenté pour faire face à l'impact de la crise Covid-19 sur la protection sociale.

En outre, il va de soi que l'organisation de la protection sociale dans les différents pays va influencer la structure des recettes dans ces pays. Ainsi les contributions publiques seront plus élevées dans les pays avec des systèmes universels, que dans les pays avec des systèmes assurantiels.

Figure 4 : Répartition des recettes de protection sociale en % du PIB en 2020 en UE

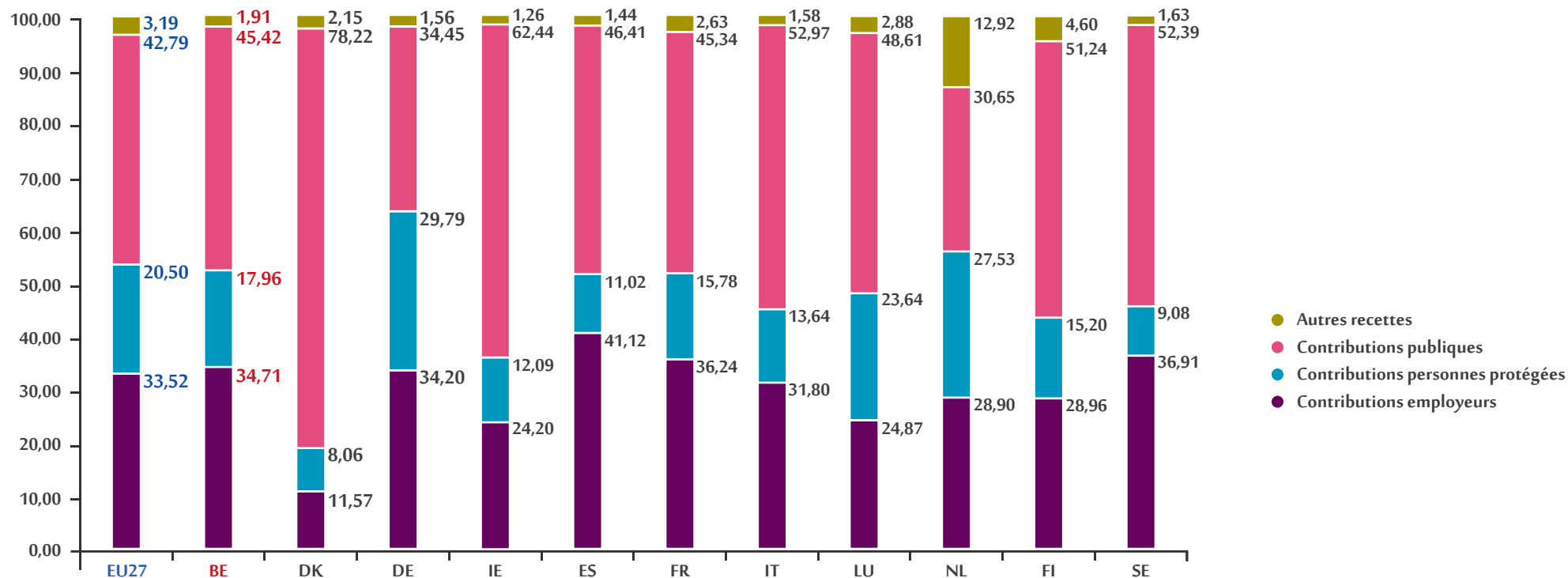


Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

La figure 4 offre une perspective comparative double sur les recettes de protection sociale en Europe. D'une part, elle met en lumière la répartition relative des sources de financement de la protection sociale dans chaque pays, et d'autre part, elle souligne l'ampleur relative de la charge financière que représente la protection sociale pour l'économie de chaque pays étudié. L'analyse révèle que la moyenne européenne consacre plus de 30 % de son PIB au financement de la protection sociale en 2020, une tendance observée chez la majorité des pays sélectionnés, à l'exception de l'Espagne, du Luxembourg, et surtout de l'Irlande, qui y consacre moins de 15 % de son PIB. Le Danemark et les Pays-Bas se démarquent en tête avec respectivement 36,46 % et 36,91 % du PIB. Toutefois, il est important de noter que bien que certains pays affichent une ampleur financière similaire pour la protection sociale, cela ne reflète pas nécessairement un profil de financement similaire, comme nous le verrons dans la figure suivante.



Figure 5 : Répartition des recettes de protection sociale en % du TRS en 2020 en UE



Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

La figure 5 nous offre une perspective différente sur les recettes de protection sociale exprimées en pourcentage du TRS. Cette figure nous montre que les parts des contributions publiques et des contributions des employeurs représentent la majorité des recettes de protection sociale. Cette figure nous permet aussi d'observer les deux types de systèmes de financement (système de type Bismarckien et le système de type Beveridgien). Les pays du Nord, à savoir le Danemark, la Suède, la Finlande et l'Irlande, suivent plutôt le modèle universel (système dans lequel les contributions publiques sont les plus importantes) et les autres pays suivent plutôt le modèle assurantiel (système dans lequel les contributions sociales sont les plus importantes). Cette différence est très marquée si l'on compare par exemple la Belgique au Danemark. Néanmoins aujourd'hui, aucun système pur ne subsiste et les deux systèmes tendent à se rapprocher.

B) Les dépenses de protection sociale dans l'Union Européenne

Le tableau 7 nous présente la répartition des dépenses de protection sociale en millions d'euros et en pourcentage du PIB, ce qui nous permet de voir la part de la richesse nationale qui a été redistribuée en matière de protection sociale.

La part représentée par les prestations sociales est pour la plupart des pays de l'UE de l'ordre de 95 % voire plus du total des dépenses sociales.

Tableau 7 : Structure des dépenses de protection sociale en 2020

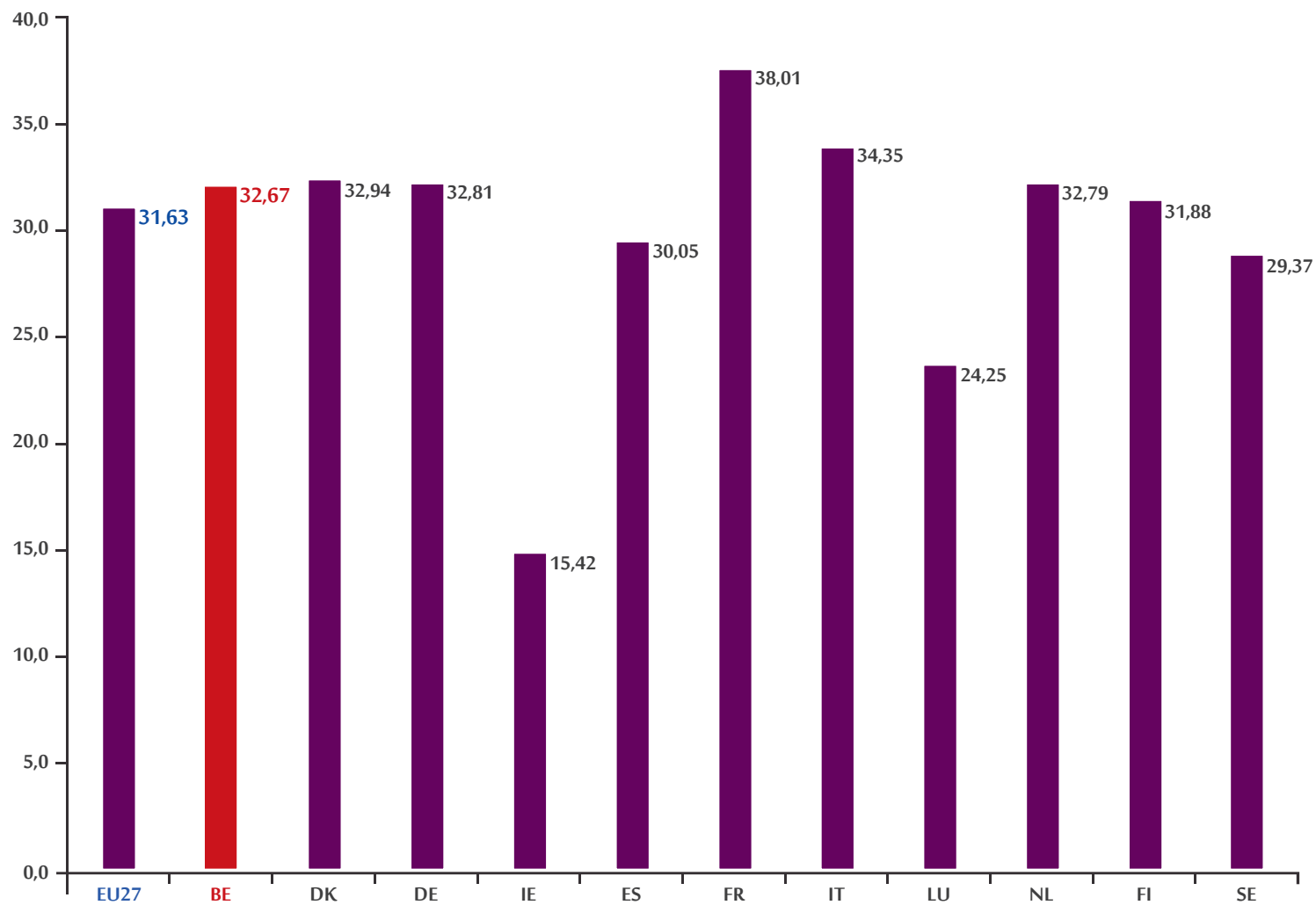
	Prestations sociales		Frais de fonctionnement		Autres frais		Dépenses sociales	
	En millions d'€	En % du PIB	En millions d'€	En % du PIB	En millions d'€	En % du PIB	En millions d'€	En % du PIB
EU27	4.068.308,18	30,20	131.468,55	0,98	61.385,46	0,46	4.261.387,74	31,63
BE	143880,04	31,23	5202,78	1,13	1432,25	0,31	150515,06	32,67
DK	98.290,45	31,57	4.258,91	1,37	0,00	0,00	102.549,36	32,94
DE	1.072.188,12	31,50	39.812,46	1,17	4.761,87	0,14	1.116.762,45	32,81
IE	55.902,73	14,90	1.960,00	0,52	0,00	0,00	57.862,72	15,42
ES	331.073,75	29,59	5.209,46	0,47	32,82	0,00	336.316,04	30,05
FR	813.674,57	35,10	36.677,15	1,58	30.621,05	1,32	880.972,77	38,01
IT	551.780,00	33,21	11.106,00	0,67	7.707,00	0,46	570.593,00	34,35
LU	15.406,89	23,88	195,94	0,30	46,14	0,07	15.648,97	24,25
NL	233.638,00	29,33	12.938,00	1,62	14.583,00	1,83	261.159,00	32,79
FI	74.685,04	31,38	1.205,73	0,51	0,00	0,00	75.890,77	31,88
SE	138.526,92	28,83	2.620,56	0,55	0,00	0,00	141.147,47	29,37

Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

En 2020, la moyenne européenne a connu une augmentation des dépenses de prestations sociales en % du PIB, passant de 26,82 % du PIB en 2019 à 30,20 % du PIB en 2020. Toutefois, la comparaison des différents pourcentages doit être interprétée avec prudence. Alors que le PIB s'est contracté dans plusieurs pays, dont la Belgique et l'Allemagne, des pays comme le Luxembourg et l'Irlande ont connu une croissance du PIB. Cela crée en partie un « effet dénominateur ».



Figure 6 : Dépenses sociales en % du PIB en 2020



Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

C) Les prestations sociales par risque dans l'Union Européenne

Pour mieux comparer les données des différents pays, nous utilisons les montants exprimés en pourcentage du PIB. Cela permet de comparer les systèmes de protection sociale proportionnellement sur base de leur richesse nationale.

Tableau 8 : Prestations sociales en pourcentage du PIB en 2020

	Maladie/ Soins de santé	Incapacité	Vieillesse	Survie	Famille/ Enfants	Chômage	Logement	Exclusion sociale
EU27	8,60	2,07	11,96	1,71	2,51	2,21	0,39	0,74
BE	8,28	2,75	12,15	1,72	2,29	2,83	0,23	0,96
DK	6,89	5,14	12,29	0,24	3,42	1,42	0,67	1,49
DE	10,17	2,19	11,20	1,80	3,72	1,70	0,55	0,17
IE	5,85	0,76	4,06	0,35	1,26	1,94	0,59	0,09
ES	8,27	1,82	11,26	2,62	1,60	3,56	0,13	0,33
FR	9,86	2,18	13,56	1,69	2,47	3,21	0,73	1,40
IT	7,39	1,73	15,53	2,82	1,27	3,02	0,04	1,42
LU	6,15	2,64	7,49	1,57	3,76	1,58	0,08	0,61
NL	10,29	2,67	11,00	0,98	1,32	1,06	0,48	1,53
FI	7,04	2,90	13,46	0,78	3,08	2,23	0,93	0,96
SE	8,27	2,62	12,64	0,24	2,98	1,05	0,41	0,62

Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

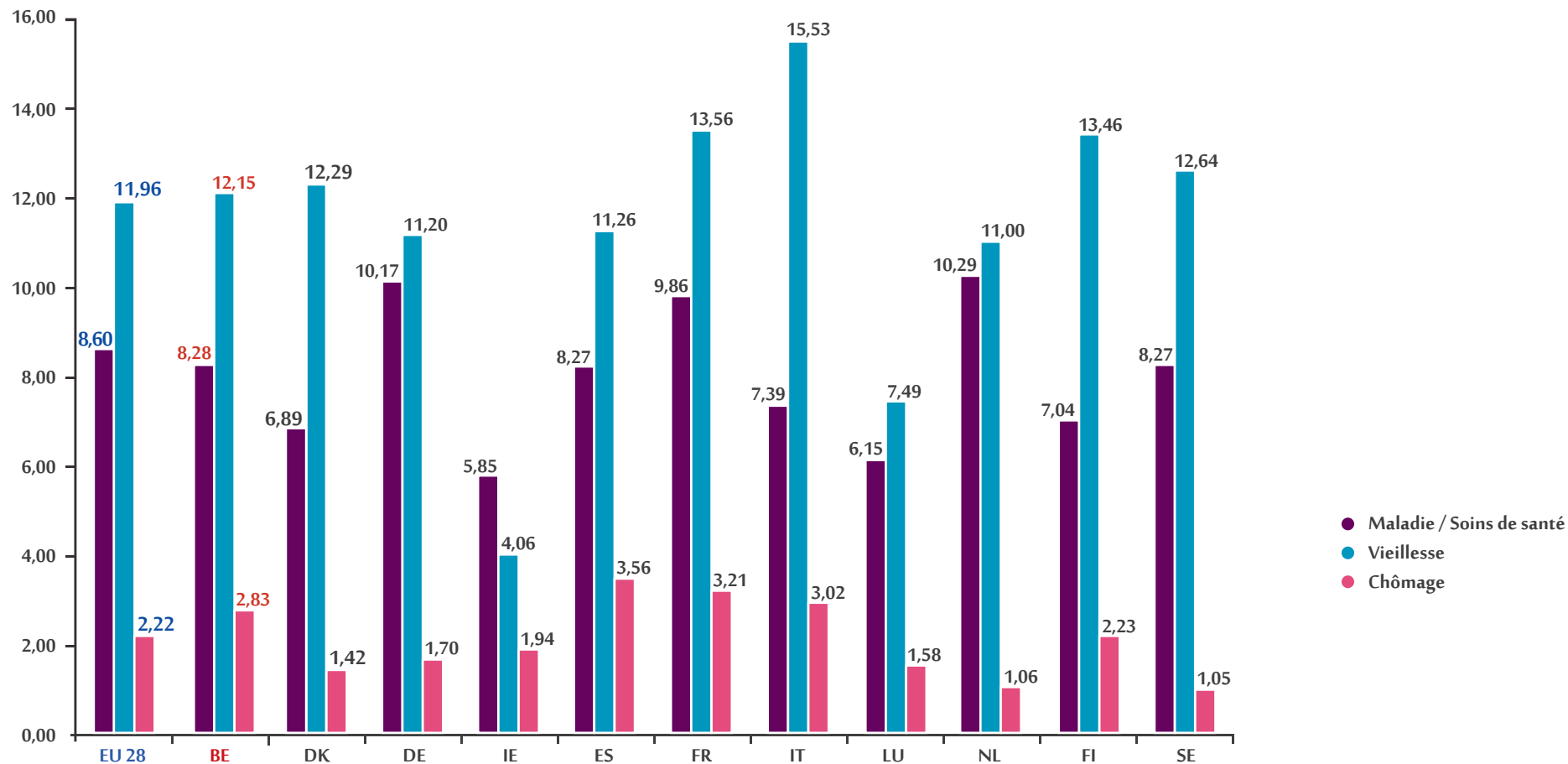
Le tableau 8 permet de voir le poids représenté par chaque fonction dans les différents États membres de l'Union européenne. Notre pays se situe au-dessus de la moyenne européenne (EU27) en 2020, sauf pour les fonctions « Maladie/Soins de santé », « Famille/Enfants » et « Logement ».

Les dépenses liées à la fonction « Chômage » ont augmenté dans tous les États membres au cours de la crise Covid de 2020. La moyenne européenne est passée de 1,21 % à 2,21 % du PIB. La Belgique, avec 2,83 %, du PIB se situe au-dessus de la moyenne européenne en 2020. Toutefois, nous remarquons que les dépenses de la fonction « Chômage » de la France (3,20 % du PIB) et de l'Espagne (3,56% du PIB) sont largement au-dessus de la moyenne européenne.

Par ailleurs, les dépenses de la fonction « Vieillesse » en 2020 restent particulièrement élevées en Italie, en France, en Finlande, en Suède et au Danemark. En Belgique, ces dépenses (12,15 % du PIB) se situent juste au-dessus de la moyenne européenne de 11,96 % du PIB pour 2020.



Figure 7 : Répartition des prestations sociales de Maladie / Soins de Santé, Vieillesse et Chômage en pourcentage du PIB en 2020



Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

Tableau 9 : Prestations sociales en pourcentage du total des prestations sociales en 2020

	Maladie/Soins de santé	Invalidité	Vieillesse	Survie	Famille/ Enfants	Chômage	Logement	Exclusion sociale
EU27	28,48	6,85	39,61	5,65	8,32	7,34	1,31	2,46
BE	26,52	8,79	38,92	5,52	7,34	9,07	0,75	3,08
DK	21,83	16,29	38,94	0,76	10,82	4,51	2,11	4,74
DE	32,30	6,95	35,54	5,73	11,81	5,40	1,75	0,53
IE	39,26	5,08	27,28	2,38	8,43	13,01	3,98	0,59
ES	27,96	6,15	38,05	8,86	5,41	12,02	0,44	1,12
FR	28,09	6,20	38,62	4,83	7,05	9,15	2,07	4,00
IT	22,23	5,20	46,76	8,49	3,83	9,08	0,12	4,28
LU	25,78	11,04	31,35	6,59	15,73	6,60	0,35	2,56
NL	35,07	9,11	37,51	3,35	4,52	3,61	1,63	5,20
FI	22,44	9,24	42,91	2,49	9,80	7,11	2,95	3,06
SE	28,68	9,09	43,85	0,83	10,32	3,64	1,44	2,14

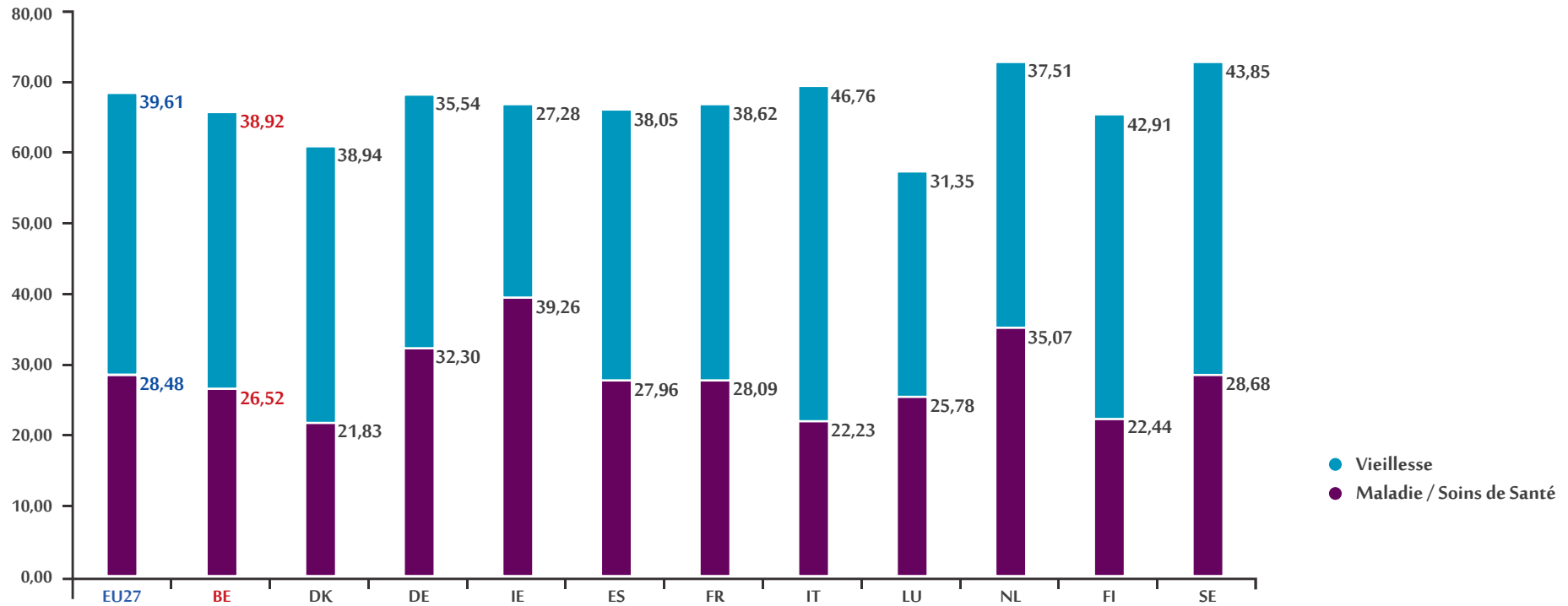
Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

Le tableau 9 permet de voir la part que représente chaque fonction dans le total des prestations. Ce sont les prestations liées à la vieillesse qui représentent la part la plus importante des prestations sociales. Suivent ensuite les prestations de maladie et soins de santé.

Il est à noter que pour la moyenne européenne (EU27) la part de la fonction « Chômage » en pourcentage du total des prestations est passée de 4,52 % en 2019 à 7,33 % en 2020 (soit une augmentation de 62 %). La fonction « Chômage » a donc joué un rôle important pour aider les citoyens à faire face à la crise sanitaire, entraînant une augmentation significative des dépenses dans les prestations de chômage en Europe, suite à l'introduction dans beaucoup de pays de mesures de chômage temporaire ou partiel.



Figure 8 : Répartition des prestations sociales de Maladie / Soins de Santé et de Vieillesse en pourcentage du total des prestations en 2020



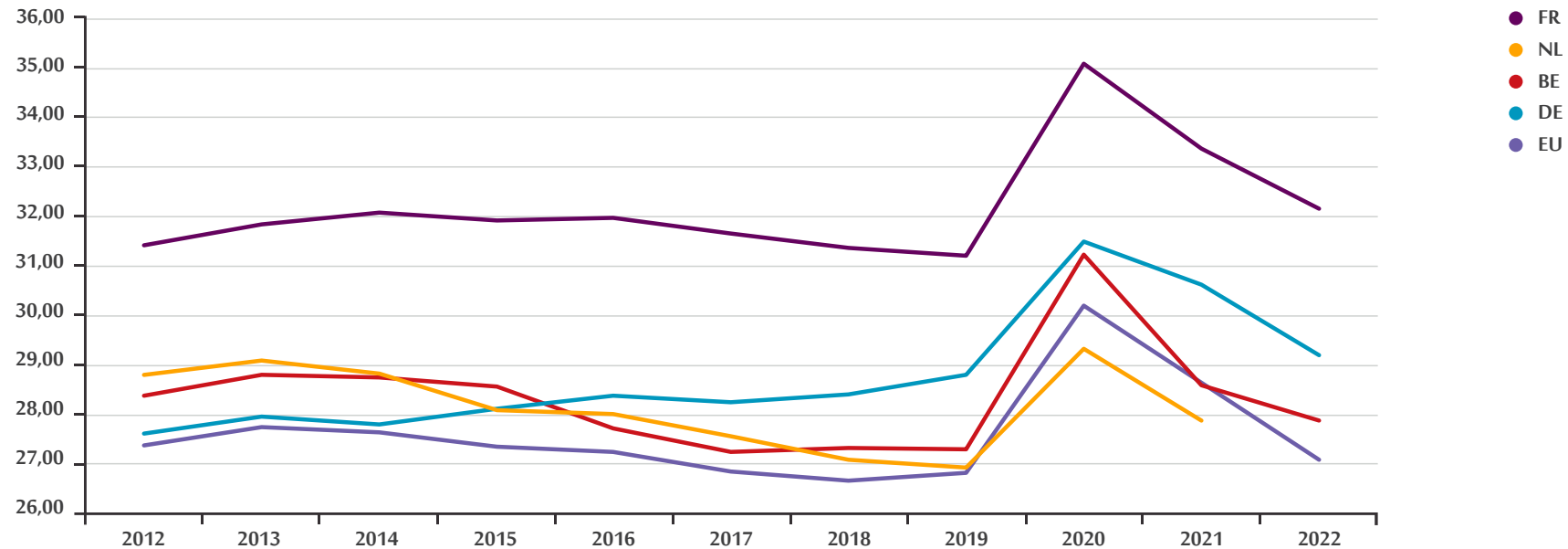
Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

On remarque sur la figure 8 que les prestations de vieillesse et de maladie /soins de santé représentent plus de la moitié du total des prestations sociales. La moyenne européenne (pour EU27) atteint 68,10 % du total des prestations sociales. Les Pays-Bas et la Suède dépassent les 70 % du TPS, tandis que la Belgique se situe sous la moyenne européenne avec 65,44 %.

D) Early estimates – prestations sociales à la suite de la crise du Covid

Les 'Early estimates' sont également disponibles pour d'autres pays membres de l'UE⁶. Elles permettent de se faire une idée de la protection sociale à travers la crise du Covid.

Figure 9 : Dépenses de prestations sociales, en % du PIB (2012 – 2022)



Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

⁶ Les 'Early estimates' sont organisées dans le cadre d'un 'gentlemen's agreement' entre Eurostat et les pays membres. Elles ne relèvent donc pas des travaux obligatoires dans le cadre de SESPROS, ce qui explique qu'elles ne sont pas disponibles pour l'ensemble des pays.

**Tableau 10 : Dépenses de prestations sociales, en % du PIB (2012-2022)**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
EU27	27,37	27,75	27,64	27,34	27,26	26,84	26,68	26,82	30,20	28,66	27,08
BE	28,37	28,80	28,76	28,57	27,73	27,25	27,32	27,30	31,23	28,60	27,87
DE	27,62	27,95	27,80	28,11	28,38	28,26	28,41	28,82	31,50	30,62	29,20
FR	31,41	31,86	32,08	31,92	31,98	31,66	31,37	31,21	35,10	33,36	32,16
NL	31,41	31,86	32,08	31,92	31,98	31,66	31,37	31,21	35,10	33,36	32,16

Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

Alors qu'en 2020, tous les pays ont connu une évolution similaire à la hausse des dépenses pour les prestations sociales en pourcentage du PIB, en 2021, nous constatons une évolution similaire à la baisse dans tous les pays. Bien que les dépenses pour les prestations sociales en termes de PIB aient diminué, elles restent néanmoins à un niveau plus élevé qu'en 2019, avant la COVID-19. Cela est probablement dû à l'impact sur les dépenses des mesures COVID-19 qui existent également à l'étranger et qui subsistent en 2021. En termes nominaux, il y a toujours une augmentation des dépenses. La croissance plus importante du PIB, due à une reprise de l'économie en 2021 par rapport aux dépenses pour les prestations sociales, explique la baisse des dépenses en termes relatifs, comme c'est également le cas dans notre pays.



Abréviations

EUROSTAT : Office statistique des Communautés européennes

PIB : Produit Intérieur Brut

SESPROS : Système Européen de Statistiques intégrées de la Protection Sociale

SPF : Service Public Fédéral

TDS : Total des dépenses sociales

TPS : Total des prestations sociales

TRS : Total des recettes sociales

EU : Union Européenne

EU27 : Les 27 pays de l'Union Européenne (Belgique, Allemagne, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Finlande, Danemark, Suède République Tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie, Slovaquie, Bulgarie, Roumanie et Croatie).

AT : Autriche

BE : Belgique

BG : Bulgarie

CY : Chypre

CZ : République tchèque

HR : Croatie

DE : Allemagne

DK : Danemark

EL : Grèce

ES : Espagne

EE : Estonie

FI : Finlande

FR : France

HU : Hongrie

IE : Irlande

IT : Italie

LV : Lettonie

LT : Lituanie

LU : Luxembourg

MT : Malte

PL : Pologne

PT : Portugal

NL : Pays-Bas

RO : Roumanie

SE : Suède

SK : Slovaquie

SI : Slovénie

UK : Royaume-Uni

Liste des tableaux

Tableau 1 : Montants des recettes de protection sociale de la Belgique en 2021	08
Tableau 2 : Dépenses de protection sociale de la Belgique en 2021	10
Tableau 3 : Montants des prestations sociales par risque en 2021	11
Tableau 4 : Prestations en espèces et en nature en 2021	13
Tableau 5 : Prestations sociales de 2017 à 2022 (en millions d'euros)	15
Tableau 6 : Recettes de protection sociale par type en % du PIB et en % du total des recettes (TRS) en 2021	18
Tableau 7 : Structure des dépenses de protection sociale en 2020	21
Tableau 8 : Prestations sociales en pourcentage du PIB en 2020	23
Tableau 9 : Prestations sociales en pourcentage du total des prestations sociales en 2020	25
Tableau 10 : Dépenses de prestations sociales, en % du PIB (2012-2022)	28

Liste des figures

Figure 1 : Répartition des recettes de protection sociale en 2021 (en millions d'euros)	09
Figure 2 : Risques sociaux en pourcentage du PIB en 2021	12
Figure 3 : Part des prestations en espèces et en nature (en % du total des prestations sociales) en 2021	14
Figure 4 : Répartition des recettes de protection sociale en % du PIB en 2020 en UE	19
Figure 5 : Répartition des recettes de protection sociale en % du TRS en 2020 en UE	20
Figure 6 : Dépenses de protection sociale en % du PIB en 2020	22
Figure 7 : Répartition des prestations sociales de Maladie / Soins de Santé, Vieillesse et Chômage en pourcentage du PIB en 2020	24
Figure 8 : Répartition des prestations sociales de Maladie / Soins de Santé et de Vieillesse en pourcentage du total des prestations en 2020	26
Figure 9 : Dépenses de prestations sociales, en % du PIB (2012 – 2022)	27

Bibliographie

- Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la sécurité sociale.
- Manuel Sespros, Eurostat, 2008.

Websites

<https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/social-protection/data/database>
<https://socialsecurity.belgium.be/fr/chiffres-de-la-protection-sociale/statistiques-de-la-protection-sociale/systeme-europeen-statistiques-protection-sociale>
<https://socialsecurity.belgium.be/fr/publications/tout-ce-que-vous-avez-toujours-voulu-savoir-sur-la-securite-sociale>
 L'ONEM en 2021 - Volume 2 : indicateurs du marché du travail et évolution des allocations
 rajv2022_vol2_fr.pdf (onem.be)



ORDER

© 2024

SPF Sécurité sociale

Centre administratif Jardin Botanique
Tour des Finances
Boulevard du Jardin Botanique 50,
boîte 135
1000 Bruxelles
socialsecurity.belgium.be
dgBeSoC-contact@minsoc.fed.be

Dépôt légal version électronique

D 2024/10.770/01

Editeur responsable

Peter Samyn

Rédaction finale

DG A&M

Réalisation

SPF Sécurité sociale